

JCMTB MANAGEMENT



Attestation de parution sur echodumardi.com

Date de téléchargement de justificatif : 16 juin 2026

Département : Vaucluse

Cette annonce paraîtra le 23 septembre 2024 sous réserves d'incidents

AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte SSP en date du 19 09 2024 il a été constitué une société présentant les caractéristiques suivantes :

Forme : Société par actions simplifiée

Dénomination : JCMTB Management

Siège : 121, Route de Beauchêne, 84420 PIOLENC

Durée : 99 ans à compter de son immatriculation au registre du commerce et des sociétés

Capital : 1.000 €

Objet :

- L'acquisition, la gestion, la détention de participations dans des sociétés exerçant des activités commerciales, industrielles, artisanales, libérales, agricoles ou financières, ainsi que de toutes parts sociales, actions et autres valeurs mobilières de toute nature ;
- L'assistance, le conseil et la réalisation de prestations au profit de toutes sociétés dans lesquelles elle détient directement ou indirectement une participation, et notamment dans les domaines de la gestion administrative, financière, comptable et sociale, dans le domaine des ressources humaines, de l'immobilier, ainsi que dans les domaines techniques, commerciaux et des systèmes d'information ;
- L'animation du groupe de sociétés qu'elle forme avec ses filiales, la participation active au contrôle de ses filiales et à la conduite au sein de celles-ci de sa politique ;

- Le cas échéant, la direction générale des sociétés dans lesquelles elle détient directement ou indirectement une participation et l'exercice d'un mandat social à cet effet.
- Le développement et la gestion de tout patrimoine mobilier ou immobilier ;
- L'acquisition, l'administration, la gestion par location ou autrement de tous immeubles et biens ou droits immobiliers, et de toutes valeurs mobilières, à quelque endroit qu'ils se trouvent.

Conditions d'admission aux assemblées : Tout associé peut participer aux assemblées.

Exercice du droit de vote : le droit de vote est proportionnel à la quotité du capital possédé et chaque action donne droit à une voix.

Clauses restreignant la libre cessibilité des actions : les actions ne peuvent être cédées, y compris entre associés, qu'avec l'agrément préalable de l'assemblée générale, lequel sera le cas échéant donné aux conditions de majorité requises pour l'adoption des décisions extraordinaires.

Président : Monsieur Julien LEROY demeurant 13, Rue Claude de Jouffroy, LIVRON-SUR-DRÔME (26250).

Directeur général : Monsieur Martin DUPUY, demeurant 664, Chemin de la Levade, SALON-DE-PROVENCE (13300).

La société sera **immatriculée** au RCS de AVIGNON.

Pour avis.